Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260629-DEL_2026_053-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE DOL-DE-BRETAGNE

MAIRIE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-053

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le mardi 16 juin 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier COMPAIN, M. Daniel GARÇON, Mme Nathalie MICHEL, M. Jean-Yves MACÉ, Mme Nadia TERTRAIS, M. Jean-Yves BLOUIN, Mme Sandra MACÉ, M. Daniel STERN, Mme Martine FORTIN, Mme Manuella FÉRON, M. Mickaël GEORGES, M. Madelyn ROBIDOU, Mme Sylvie MARTIN, Mme Isabelle CADUDAL, Mme Claudine COQUELIN, M. Pierrick RUELLAN, Mme Gisèle THIEULANT, Mme Lucie SORT, M. David GUÉLÉ, M. Guillaume MOUSSON, Mme Léonor POINSOT, Mme Sylvie URPHÉANT, M. Mathieu SIMON, M. Yann BRILLET, M. Pierre-Yves OULHEN, Mme Brigitte DELAUNAY.

ABSENTS – PROCURATIONS :
M. Hubert GOGER, procuration donnée à M. Pierrick RUELLAN
Mme Nadia TERTRAIS, procuration donnée à Mme Manuella FERON
Mme Gisèle THIEULANT, procuration donnée à M Jean-Yves MACÉ
Mme Claudine COQUELIN, procuration donnée à Mme Martine FORTIN
M. Pierre-Yves OULHEN, procuration donnée à M Yann BRILLET

ABSENTS EXCUSÉS :
M. Guillaume MOUSSON absent.

Monsieur Daniel GARÇON été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-053 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 29 avril 2026

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à 26 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention » des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Approuve le procès-verbal du conseil du 29 avril 2026 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents liés à cette affaire.**

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPAIN

MAIRIE de MINIAC-MORVAN (I.-et-V.)

Le secrétaire de séance,
Daniel GARÇON